



## CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

L'association EDUCNAUTE-INFOS, représentée par son président M. Alain JUILLA.

Domicilié à : 2 impasse Jean DELON, 31780 CASTELGINEST

Tel : 06.75.60.82.78

Email : [alain.juilla@orange.fr](mailto:alain.juilla@orange.fr)

Ci-dessous désigné par le vocable « educnaute-infos »

D'une part,

Nom du club ou de l'association

Représenté par son président, \_\_\_\_\_

Domicilié à : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Ci-dessous désigné par le vocable « organisateur »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet l'intégration du concours de pétanque de « l'organisateur » au challenge organisé par « educnaute-infos » pour l'année **2017**. Cette étape du challenge aura lieu le : \_\_\_\_\_.

### ARTICLE 2 : ENGAGEMENT D'EDUCNAUTE-INFOS

Faire de la publicité sur son site internet, pour la compétition concernée, affiche, présentation du club, de l'école de pétanque s'il y a lieu, zoom sur des jeunes du club, des éducateurs, etc.

En tant qu'adhérent à l'Association EDUCNAUTE-INFOS, il vous sera possible de publier sur le site des articles de toutes vos manifestations, styles concours, championnats, exhibitions, formations, etc...



Ne pas perdre de vue que vous êtes adhérent à l'Association EDUCNAUTE-INFOS, et de ce fait le site internet est là pour servir, et d'informer toutes vos activités.

- Publier un article sur les résultats de chaque compétition du challenge EDUCNAUTE-INFOS, et autres compétitions que vous aurez organisées.
- Rendre public les classements de chaque catégorie (Minimes, Cadets, et Juniors) intermédiaires et provisoires après chaque compétition.

## ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR

- L'organisateur du concours, (Club, Comité, Ligue, etc.) doit :
- Être impérativement adhérent à l'Association EDUCNAUTE-INFOS (Montant de l'adhésion 15€). De ce fait il aura les mêmes droits que les adhérents physiques.
- Apposer le logo Educnaute-infos sur son affiche ainsi que la mention Challenge Educnaute-infos.
- Apposer les partenaires d'Educnaute-Infos
- Accepter sur le site du concours les affiches, les banderoles, et les stands de nos partenaires  
**Aucune exclusivité ne sera acceptée. L'organisateur pourra aussi apposer ses partenaires sans aucune restriction, sur les affiches, qui seront publiées sur le site EDUCNAUTE-INFOS.**
- Envoyer l'affiche à Educnaute-infos pour publication sur son site internet.
- Le concours devra être tenu **IMPERATIVEMENT** par graphique informatique. Par ce fait nous éviterons les fautes d'orthographe sur les Noms et Prénoms, et rendront plus fiables les divers classements.
- Communiquer à Educnaute-infos les résultats, et les listes des engagées, des trois catégories, (Minimes, Cadets, Juniors) à partir des sorties de poule ou 1/8 de finale (copie des feuilles de résultats) des concours A et B dans les 10 jours suivant la compétition.
- Communiquer la liste des participants (nécessaire à l'attribution des points de participation), et le nombre d'équipes engagées par catégorie
- Inviter, un représentant de l'Association Educnaute-Infos, (Membre du bureau, désigné par le Président de l'Association EDUCNAUTE-INFOS) qui fera des photos sur toute la journée, du concours.

**IMPORTANT :** il a été décidé lors de l'assemblée générale de l'association EDUCNAUTE-INFOS (le 21 septembre 2013) qu'il ne soit pas vendu d'alcool fort dans les buvettes tenues par les organisateurs des concours jeunes comptant pour le Challenge EDUCNAUTE-INFOS , pendant TOUT le déroulement de la compétition. L'organisateur devra se conformer à l'article L3334-2 du code de la santé publique. Le débit de boissons temporaire sera donc de catégorie 2.

Ainsi, il devra uniquement délivrer aux buvettes des consommations du groupe 1 et 2.  
Toute la réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée et en particulier l'interdiction de vente aux mineurs.

Si par aventure cette close ne serait, ou ne devait pas être respectée l'association EDUCNAUTE-INFOS se réserve le droit d'exclure la candidature, ou d'annuler les points distribués. Il est impératif de donner le BON EXEMPLE, une BONNE IMAGE, et une BONNE EDUCATION à nos jeunes.

C'est l'ABC de TOUT EDUCATEUR qui se respecte.

Les réceptions devront se faire dans une salle à part, et à l'écart du concours.



#### **Article 4 : ENTREE EN VIGUEUR ET EXPIRATION**

Le présent contrat entre en vigueur dès la date de sa signature par les deux parties et expire au terme de l'année civile du présent contrat.

Fait à Casteginest, le \_\_\_\_\_

Pour Educnaute-infos

Pour \_\_\_\_\_

Le Président  
Alain JUILLA

Le Président